

Fiche de prise en charge de la réparation N° _ _ _

Château-Renault

Le :

V I S I T E U R	Demandeur	Nom	
		Commune	
		Contact(email,tel)	
		Source de l'information sur l'atelier	
	Objet	Nature	
		Marque / modèle	
		Garantie	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Age produit :
		Fait disjoncter	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
		Type de panne	
	<input type="checkbox"/> J'ai lu et accepte les conditions de la Charte de l'atelier « Café réparation »		
Signature :			
B E N E V O L E	Poids (environ)		
	Diagnostic		
	Réparation	Outils manquants	
	Objet réparé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Pièce(s) à changer	
	Observations		
Prénom réparateur :			



1 : TARIF

Les réparations effectuées lors de l'Atelier Café-Réparation sont effectuées à titre gratuit. Une boîte sera à votre disposition en cas de participation volontaire.

2 : RESULTATS

Les réparateurs sont des personnes bénévoles qui n'ont aucune obligation de résultat concernant les réparations effectuées ou les conseils donnés. Un réparateur peut refuser de réparer un objet

3 : PARTICIPATION

Les participants doivent être présents tout au long de la réparation. Sauf cas particulier, le participant effectue lui-même la réparation avec l'aide ou les conseils des bénévoles. Les participants s'engagent à donner le maximum d'informations dans le but de la réparation.

4 : OBJETS

Les objets à réparer doivent être de taille raisonnable (de manière à être portés facilement). Le participant ne présente qu'un seul objet par passage. Une fois la réparation effectuée, il peut refaire la queue en vue d'une deuxième réparation

5: RESPONSABILITE

Les organisateurs de l'atelier et les bénévoles ne peuvent être tenus responsables en cas de dommages éventuels, suite aux réparations ou aux conseils donnés, occasionnés, aux objets aux personnes pendant et après l'atelier.

6 : GARANTIE

Les organisateurs de l'atelier et les bénévoles ne donnent aucune garantie du fonctionnement de l'objet après la réparation ou les conseils donnés. En cas d'échange de coordonnées entre participants et bénévoles, les organisateurs de l'atelier ne sont en aucun cas garants des futures transactions

7 : OBJETS NON REPARES

Les bénévoles peuvent refuser de remonter un objet non réparé. En cas de non réparation, le participant est responsable de l'élimination de son objet.

8 : PIECES

Les organisateurs de l'atelier ne s'engagent pas à fournir les pièces de rechange ou les consommables nécessaires à la réparation.